ART. 17 N° 441

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2021

### RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 441

présenté par

M. Reda, Mme Corneloup, M. Therry, M. Emmanuel Maquet, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Audibert, M. Benassaya, Mme Trastour-Isnart, M. Ramadier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Dive, Mme Bouchet Bellecourt, Mme Kuster, M. Door, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, Mme Meunier, M. Viry, M. Minot, M. Lorion, Mme Boëlle, M. Hemedinger, M. Pauget, Mme Louwagie, M. Parigi et M. Ravier

-----

### **ARTICLE 17**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Il peut refuser la célébration du mariage. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rappeler dans le texte que l'officier d'état civil peut refuser la célébration du mariage.